



Schweizerische Gesellschaft für Geschichte
Société suisse d'histoire
Società svizzera di storia
Societad svizra d'istorgia

Convention de publication dans la série « Itinera. Supplément de la Revue suisse d'histoire »

entre la Société suisse d'histoire (SSH) en tant qu'éditrice de la série

et

XX et **XX** en tant qu'équipe d'édition du volume portant sur le thème « **XX** »

La publication portant le titre de travail « XXX » est enregistrée, sur la base du concept remis à la SSH le xx.yy.202z, dans la série « Itinera. Supplément de la RSH ». La rédaction prend sa décision à propos de l'acceptation définitive de la publication ainsi que de chacune des contributions après un processus d'expertise anonyme (peer review) faisant suite à la remise du manuscrit.

Du côté de la SSH est responsable pour le volume la rédactrice d'Itinera, la Prof. Dr. Silvia Berger Ziauddin (silvia.berger@hist.unibe.ch). Elle est soutenue pour les aspects administratifs par le Secrétariat général de la SSH (generalsekretariat@sgg-ssh.ch).

L'équipe d'édition est responsable du contenu du numéro. Elle informera la rédaction d'Itinera de tous changements de contenu par rapport au concept. L'équipe d'édition prend en charge la relecture et les corrections du numéro. Formellement, il faut respecter les règles typographiques de la RSH / Itinera.

Le volume d'Itinera est édité par Schwabe Verlag à Bâle en tant que publication Gold Open Access, conformément à la licence Creative Commons (CC-BY-SA).

Communication interne : lors de la production de la publication, l'équipe d'édition informe la SSH de l'ensemble des étapes du processus de publication.

Communication externe : la communication vers l'extérieur doit être organisée avec le Secrétariat général de la SSH.

Le volume d'Itinera comprend au maximum 190 pages (1 page = 2880 signes, espaces et notes de bas de page compris), dont 20 pages consacrées au contenu qui ne relève pas des contributions elles-mêmes (mentions légales, table des matières, résumés en anglais et liste des auteurs), ainsi que l'espace pour les images qui doit être inclus dans ce nombre. L'équipe d'édition du volume est responsable du fait que le manuscrit soumis ne dépasse pas ce cadre. Les frais supplémentaires par rapport au budget pour 190 pages sont à la charge de l'équipe d'édition du volume. Le nombre maximal de reproductions en noir et blanc se monte à 15. L'équipe d'édition est responsable de ne pas léser les droits d'un tiers avec l'utilisation d'images conformément à la licence Creative Commons CC-BY-SA.

L'équipe d'édition déposera des requêtes pour un complément aux frais d'impression à une hauteur de **3000.-** CHF. Sur demande, la SSH met à disposition une documentation pour le dépôt d'une requête, notamment un budget prévisionnel de la maison d'édition ou un courrier de confirmation et de soutien.

La publication du volume est agendée pour **202x**. Le manuscrit doit être remis pour le xx.yy.202z. En cas de retard du côté de l'équipe d'édition du volume, elle en informera immédiatement la rédactrice d'Itinera. La rédaction d'Itinera se réserve le droit de changer la date de publication pour des raisons de planification générale de ses publications ou pour des raisons de contrôle de qualité. La remise du manuscrit s'effectue par mail, envoyé à la rédaction d'Itinera et avec une copie au Secrétariat général de la SSH. Veuillez rendre votre manuscrit en format Word et de manière anonymisée, c'est-à-dire, sans le nom des auteurs et auteures et sans indication sur leur identité (p. ex. autocitations).

En plus du manuscrit, doivent être remis pour le délai du dépôt :

- une image pour la page de titre, sous forme numérisée
- le titre définitif du numéro en allemand et en français*
- un résumé du contenu du cahier en allemand et en français (max. 1600 signes allemand et français ensemble, espaces compris)*
- les images d'illustration, sous forme numérisée
- les résumés des articles en anglais (500 à max. 1000 signes)*
- les courtes biographies des auteures et auteurs (environ 500 signes par personne)

* Adressez-vous à la SSH si vous avez besoin de soutien pour les traductions.

Les éditeurs et éditrices du volume concèdent sans restriction à la SSH comme éditrice de la série et à la maison d'édition Schwabe les droits nécessaires à la publication et la diffusion du numéro ; cette clause vaut également pour les rééditions, les nouvelles éditions et les versions électroniques.

Sur un contingent de 30 exemplaires, chaque auteur et auteure du volume Itinera ont droit à un exemplaire gratuit. Les exemplaires restants du contingent vont aux éditeurs et éditrices du volume, mais pas plus de cinq exemplaires chacun et chacune.